

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°149/2022**

**Objet : Contrat d'hébergement et de maintenance relatif aux logiciels utilisés par la bibliothèque municipale.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam s'est dotée de logiciels utilisés par les services de la bibliothèque municipale, dont le contrat d'hébergement et de maintenance arrive à échéance au 31 décembre 2022 et qu'il convient de souscrire un nouveau contrat.

Considérant la proposition de contrat la société DECALOG, 1244 rue Henri Dunant – 07500 GUILHERAND GRANGES, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon les modalités ci-dessous :

- Hébergement de la plateforme, pour un montant annuel de 548,49€ HT (658,19€ TTC)
- Maintenance des logiciels DECALOG SIGB et DECALOG PORTAIL, pour un montant annuel de 1022,72€ HT (1227,26€ TTC).

**DÉCIDE**

- **la souscription** du contrat d'hébergement et de maintenance relatif aux logiciels utilisés par la bibliothèque municipale, avec la Société DECALOG, 1244 rue Henri Dunant – 07500 GUILHERAND GRANGES, pour un montant total annuel de 1571,21€ HT (1885,45€ TTC), selon les modalités exposées ci-dessus.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes

L'Isle-Adam, le 2 décembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221202-149-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2022

Mise en ligne le 5 décembre 2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)